



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 13 AVR. 2026
ID : 057-245700695-20260410-A2026_19_SI-AI

ARRETE 2026-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9 autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Roland BALCERZAK à la Présidence de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant élection de M. Eric GONAND en tant que 8^e Vice-Président,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à M. Eric GONAND un certain nombre d'attributions relevant des domaines du suivi des travaux et de la gestion des équipements communautaires,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

ARRETE

Article 1^{er} :

Délégation de fonction est donnée à M. Eric GONAND, 8^e Vice-Président, à compter du 10 avril 2026 et pour la durée du mandat, tant qu'elle ne sera pas rapportée, dans les domaines suivants : suivi des travaux et gestion des équipements communautaires.

A cet effet, il est habilité aux fins d'élaboration, d'animation, de suivi et d'exercice des missions relevant de ces domaines.

Article 2 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance de l'intéressé et transmis au représentant de l'Etat dans le département.

- Notifié à l'intéressé.

Fait à Cattenom, le 10 avril 2026

Le Président,

Roland BALCERZAK

